OMéDIT Centre-Val de Loire

Certification HAS et Bon Usage des médicaments

v.2027
Novembre 2026

Critère 2.2-02 impératif
Les équipes respectent les BP de prescription des médicaments

A l'entrée : pas de reconduction sans analyse du traitement habituel

Le médecin analyse, évalue et décide

Elément évalué : "à l'entrée, le médecin analyse systématiquement le traitement habituel du patient pour décider s'il est pertinent de poursuivre, modifier ou arrêter ce traitement habituel et ainsi établir sa prescription."

1 TRAITEMENT HABITUEL

- ✓ Ordonnances
- ✓ Bilan médicamenteux (conciliation*)
- ✓ DMP**
- ✓ Automédication ?

→ Une base fiable pour décider

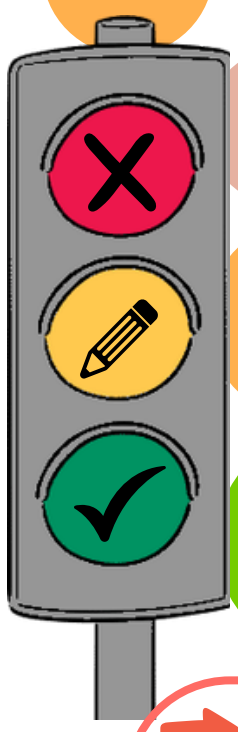


2 ANALYSE MÉDICALE SYSTÉMATIQUE

- Intéractions / allergies
- Fonction rénale
- Âge / risque

→ Une décision pertinente

3



ARRÊTER
Si bénéfice < risque

MODIFIER
Dose, voie, forme, surveillance

POURSUIVRE
Si toujours pertinent au regard de l'état clinique

→ Une décision lisible et justifiée dans le dossier patient

*En savoir plus : affiche conciliation médicamenteuse

**DMP : Dossier Médical Partagé



- Comment vérifiez-vous le traitement réellement pris avant l'admission, automédication comprise ?
- Comment est intégré le traitement habituel du patient dans la prescription ?